

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2464

4 octobre 2013

SOMMAIRE

Adcolux S.à r.l.	118250	Clarendon Dartmouth Luxembourg S.C.A.	118238
Agence Yves Breistroff S.à r.l.	118249	Coditel Holding S.A.	118228
AIEREF Holding 1 S.à r.l.	118241	Colt Lux Finance S.à r.l.	118263
AIEREF Holding 2 S.à r.l.	118250	Compagnie de Bourbon S.A.	118229
Albertas S.A.	118271	Compagnie Ingénierie Financière (Luxem- bourg) S.A.	118227
Allianz Finance VII Luxembourg S.A. ...	118261	Compagnie Internationale de Participa- tions S.A.	118228
Ambassador S.à r.l.	118241	Cyclone Holdings Luxembourg S.à r.l. ...	118255
Amilton S.à r.l.	118264	DH P S.à r.l.	118229
Anthea - Contemporary Art Investment Fund S.C.A., SICAV-FIS	118260	Food Service Group S.A.	118236
ArcelorMittal Commercial RPS S.à r.l. ...	118260	FR Acquisition Holding Corporation (Lu- xembourg), S. à r.l.	118237
Automotive Components Europe S.A. ...	118249	FR Acquisition Subco (Luxembourg), S. à r.l.	118237
Automotive Components Europe S.A. ...	118249	Fraikin-Lux SA	118233
Automotive Components Europe S.A. ...	118249	Goulds Investments S.A.	118233
Automotive Components Europe S.A. ...	118249	HEAVEN Participations S.A.	118234
B2 Holding S.A.	118226	Heaven S.A.	118236
Bata Brands S.à r.l.	118232	Herschel Capital Advisors S.A.	118236
Bat'Ide Soparfi S.A.	118226	HSBC Trinkaus Pool SICAV-SIF	118234
BBVA Global Funds	118264	Hub2Asia S.A.	118234
be2	118271	Hydro Systems International S.A. II	118232
Belsupplies S.A.	118232	Hydro Systems International S.A. III	118233
Bergonia Investments S.à r.l.	118242	Notos Investments S.A.	118272
Bilovice Invest S.A.	118253	Open Zebra S.A.	118263
BNP Paribas Real Estate Advisory & Pro- perty Management Luxembourg	118228	Oryx Consulting S.A.	118263
Bonafide Invest G.m.b.h.	118226	Sagical S.A.	118271
Bonafide Invest G.m.b.h.	118227	Sagical S.A.	118271
Brading Holding S.à r.l.	118227	Saint-James Finance	118271
Brasserie Kutscher S.à r.l.	118226	Salon La Coiffe III S.à r.l.	118272
Caladium S.A., SPF	118253	Société d'Investissement, de Participation et de Financement	118271
Cavim S.A., SPF	118260	S.P.F. NORDLICHT Luxemburg S.A. ...	118272
Center of Competence-Consulting S.A.	118259	S.P.F. Vervalo S.A.	118272
Chemexim Investment S.à r.l.	118242	S.P.F. Wahrheit S.A.	118272
Chemgas Barging S.à r.l.	118237		
C.I.I. Luxembourg, Sàrl	118226		
Cira Holding S.A.	118229		

Bat'Ide Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.
R.C.S. Luxembourg B 137.710.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 août 2013.

Référence de publication: 2013116521/10.

(130142036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

C.I.I. Luxembourg, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 85.415.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C.I.I. Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2013116556/10.

(130141559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Brasserie Kutscher S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 92.298.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRASSERIE KUTSCHER SARL

Référence de publication: 2013116542/10.

(130141466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

B2 Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 94.215.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour B2 HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013116554/11.

(130142220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Bonafide Invest G.m.b.h., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 148.324.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE

31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER

Signature

Référence de publication: 2013116539/13.

(130141795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Bonafide Invest G.m.b.h., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 148.324.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.
EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE
31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER
Signature

Référence de publication: 2013116540/13.

(130141796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Brading Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 138.292.

L'adresse du gérant A suivant de la Société a changé comme suit:

- Rachael Walker, née le 5 septembre 1977 à New Plymouth, Nouvelle-Zélande, a désormais son adresse professionnelle au 566 Chiswick High Road, Chiswick Park, Building 4, W4 5YE Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Brading Holding S.à r.l.
Patrick Leonardus Cornelis van Denzen
Gérant B

Référence de publication: 2013116541/15.

(130141892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Compagnie Ingénierie Financière (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 45.031.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2012 tenue à 17.00 heures le 2 mai 2013

Extrait des résolutions:

4- L'assemblée générale a pris connaissance du changement d'adresse des administrateurs et administrateurs-délégués M. Bourkel Michel et Mme Bourkel Anique, ainsi que de l'administrateur M. Kraemer Serge, du 8, rue Dicks, au 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

5- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, des administrateurs délégués et du commissaire aux comptes, à savoir:

administrateurs:

- M. Bourkel Michel, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg
- M. Serge Kraemer, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg
- Mme Bourkel Anique, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg

administrateurs-délégués:

- M. Bourkel Michel, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg
- Mme Bourkel Anique, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg

commissaire aux comptes:

- Wilbur Associates Ltd., IBC 185200, Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, Nassau, Bahamas, N-8188;

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2013 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014..

Référence de publication: 2013116595/26.

(130142159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Compagnie Internationale de Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 31, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 111.242.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2012 tenue à 14.00 heures le 17 juin 2013

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale a pris connaissance du changement d'adresse de l'administrateur et administrateur-délégué M. Michel Bourkel, ainsi que des administrateurs Mme Anique Bourkel et M. Alexandre Vancheri, du 8, rue Dicks, au 31, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

5- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

Administrateurs:

- M. Bourkel Michel, 31, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg
- Mme Bourkel Anique, 31, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg
- M. Vancheri Alexandre, 31, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

Administrateur-délégué:

- M. Bourkel Michel, 31, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

Commissaire aux comptes:

- Wilbur Associates Ltd, IBC 185200, Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, Nassau, Bahamas, N-8188;

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2013 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014;
Référence de publication: 2013116596/25.

(130142057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Coditel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 160.938.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013116590/10.

(130141793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 38.058.

EXTRAIT

Il a été décidé lors de l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 16 mai 2011:

- d'accepter la démission de Monsieur Eric Martin en sa qualité d'administrateur de la société.
- de reconduire le mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Martin Heyse pour une durée de trois ans, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2014.
- de désigner MAZARS S.A. (RCS Luxembourg B 56248), ayant son siège social au L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, comme commissaire aux comptes de la société pour une durée d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2012.

Pour extrait sincère et conforme

BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management Luxembourg SA

Signature

Référence de publication: 2013116535/19.

(130141623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Compagnie de Bourbon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 97.520.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2012 tenue à 12.00 heures le 5 juin 2013

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale a pris connaissance du changement d'adresse de l'administrateur et administrateur-délégué M. Michel Bourkel, ainsi que des administrateurs Mme Anique Bourkel et M. Alexandre Vancheri, du 8, rue Dicks, au 8, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

5- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

Administrateurs:

- M. Bourkel Michel, 8, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg
- Mme Bourkel Anique, 8, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg
- M. Vancheri Alexandre, 8, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg

Administrateur-délégué:

- M. Bourkel Michel, 8, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg

Commissaire aux comptes:

- Wilbur Associates Ltd, IBC 185200, Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, Nassau, Bahamas, N-8188;

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2013 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Référence de publication: 2013116593/25.

(130141896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Cira Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 29.168.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013116582/10.

(130141957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

DH P S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.512.940,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 156.487.

In the year two thousand and thirteen, on the ninth day of the month of August.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur-Attert.

There appeared:

DHC Luxembourg V S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 123.613,

Represented by Maître Toinon Hoss, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 8 August 2013, being the sole shareholder and holding all the forty-five thousand one hundred and twenty-eight (45,128) shares in issue in DH P S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 25 October 2010 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») number 2680 of 7 December 2010. The articles of association of the Company were last amended on 6 September 2012 by deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial under number 2532 of 11 October 2012.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The sole shareholder holds all shares in issue in the Company so that a decision can validly be taken on the item of the agenda.

(B) The item on which a resolution is to be passed is as follows:

Increase of the issued share capital of the Company by the issue of four million four hundred sixty-seven thousand eight hundred twelve (4,467,812) ordinary shares for a subscription price of one Euro (EUR1) per ordinary share (being a total subscription price of four million four hundred sixty-seven thousand eight hundred twelve Euro (EUR4,467,812)) upon the conversion of convertible claims at a conversion ratio of one to one, acknowledgment of payment of the total subscription price of all new shares through conversion of the convertible claims, allocation of an amount equal to the aggregate nominal value of the shares so issued to the issued share capital; consequential amendment of the first sentence of article 5.

Thereafter, the following resolution has been passed:

Sole resolution

The sole shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company and to issue ordinary shares as set forth below.

The sole shareholder resolves to convert four million four hundred sixty-seven thousand eight hundred twelve (4,467,812) convertible claims of a nominal value of one Euro (EUR1) each into a like number of ordinary shares for a total subscription and issue price of four million four hundred sixty-seven thousand eight hundred twelve Euro (EUR4,467,812) and resolves to issue four million four hundred sixty-seven thousand eight hundred twelve (4,467,812) shares.

The sole shareholder acknowledged and approved that the conversion of the convertible claims of a total amount of four million four hundred sixty-seven thousand eight hundred twelve Euro (EUR4,467,812) constitutes full payment of the subscription price of the shares.

As a result the sole shareholder resolves to increase the issued share capital by four million four hundred sixty-seven thousand eight hundred twelve Euro (EUR4,467,812) to four million five hundred twelve thousand nine hundred forty Euro (EUR4,512,940) represented by four million five hundred twelve thousand nine hundred forty (4,512,940) shares.

Evidence of the conversion and hence full payment of the subscription price was shown to the undersigned notary.

The sole shareholder resolves to allocate an amount of four million four hundred sixty-seven thousand eight hundred twelve Euro (EUR4,467,812) being equal to the aggregate nominal value of the Shares so issued to the issued share capital.

The sole shareholder resolves to amend the first sentence of article 5 to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at four million five hundred twelve thousand nine hundred forty Euro (EUR4,512,940) represented by four million five hundred twelve thousand nine hundred forty (4,512,940) Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation."

There being no further item on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present extraordinary general meeting, have been estimated at about EUR 3.600.-.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le neuvième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

DHC Luxembourg V S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.613,

Représentée par Maître Toinon Hoss, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 8 août 2013, étant l'associé unique et détenant la totalité des quarante-cinq mille cent vingt-huit (45.128) parts sociales émises dans DH P S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée le 25 octobre 2010 suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») numéro 2680 du 7 décembre 2010. Les

statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 6 septembre 2012 suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, précité, publié au Mémorial numéro 2532 du 11 octobre 2012.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'associé unique détient la totalité des parts sociales émises dans la Société, de sorte qu'une décision peut être valablement prise sur le point de l'ordre du jour.

(B) Le point sur lequel une résolution doit être passée est le suivant:

Augmentation du capital social émis de la Société par l'émission de quatre millions quatre cent soixante-sept mille huit cent douze (4.467.812) parts sociales ordinaires pour un prix de souscription d'un euro (1 €) par part sociale ordinaire (soit un prix total de souscription de quatre millions quatre cent soixante-sept mille huit cent douze euros (4.467.812 €)) à la conversion d'obligations convertibles à un taux de conversion d'un à un, reconnaissance du paiement du prix total de souscription de toutes les nouvelles parts sociales par la conversion des obligations convertibles, allocation d'un montant égal à la valeur nominale agrégée des parts sociales ainsi émises au capital social émis; modification en conséquence de l'article 5.

À la suite de quoi, la résolution suivante a été adoptée:

Résolution unique

L'associé unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société et d'émettre des parts sociales ordinaires tel que décrit ci-dessous.

L'associé unique décide de convertir quatre millions quatre cent soixante-sept mille huit cent douze (4.467.812) obligations convertibles d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune dans un nombre équivalent de parts sociales ordinaires pour un prix total de souscription et d'émission de quatre millions quatre cent soixante-sept mille huit cent douze euros (4.467.812 €) et décide d'émettre quatre millions quatre cent soixante-sept mille huit cent douze (4.467.812) parts sociales.

L'associé unique a reconnu et approuvé que la conversion des obligations convertibles pour un montant total de quatre millions quatre cent soixante-sept mille huit cent douze euros (4.467.812 €) constitue le paiement intégral du prix de souscription des parts sociales.

Par conséquent, l'associé unique décide d'augmenter le capital social émis de quatre millions quatre cent soixante-sept mille huit cent douze euros (4.467.812 €) pour le porter à quatre millions cinq cent douze mille neuf cent quarante euros (4.512.940 €) représenté par quatre millions cinq cent douze mille neuf cent quarante (4.512.940) parts sociales.

Preuve de la conversion et par conséquent, du paiement intégral du prix de souscription a été montrée au notaire soussigné.

L'associé unique décide d'allouer un montant de quatre millions quatre cent soixante-sept mille huit cent douze euros (4.467.812 €), soit l'équivalent de la valeur nominale agrégée des Parts Sociales ainsi émises au capital social émis.

L'associé unique décide de modifier la première phrase de l'article 5 afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à quatre millions cinq cent douze mille neuf cent quarante euros (4.512.940 €) représenté par quatre millions cinq cent douze mille neuf cent quarante (4.512.940) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune et ayant les droits et obligations prévus dans les présents Statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de la présente assemblée générale extraordinaire sont estimés à environ € 3.600.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent procès-verbal, les parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 12 août 2013. Relation: RED/2013/1350. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 12 août 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013116622/127.

(130141566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Bata Brands S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 92.292.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 6 mai 2013 sous la référence L130071705.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BATA BRANDS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013116522/15.

(130141526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Belsupplies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.864.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note des modifications d'adresse des membres du conseil d'administration:

Administrateur(s)/gérant(s):

- Expert Resource Exchange and Consulting S.A., en abrégé E.R.E.C. S.A. (B65951). Le siège social de la société a été transféré au 59, Boulevard Grande Duchesse Charlotte à L - 1331 Luxembourg suivant AGE du 14/07/2011 devant Maître Roger ARRENSDORFF et déposé au RCS le 2 août 2011.

Représentée par: DEROO Kris - De Kluis, 25 B-2970 SCHILDE

- VAN AERDE Eric - Selstbaan, 47 B - 2950 KAPELEN

- DEROO Kris - De Kluis, 25 B-2970 SCHILDE

Délégué(s) à la gestion journalière:

- DEROO Kris - De Kluis, 25 B-2970 SCHILDE

Référence de publication: 2013116528/17.

(130141825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Hydro Systems International S.A. II, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.332.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 17 juillet 2013

1. Madame Valérie PECHON n'a pas été renouvelée dans son mandat d'administrateur.

2. Madame Nancy DHOLLANDER, administrateur de sociétés, née à Sint-Niklaas (Belgique), le 28 septembre 1968, demeurant à B-9111 Belsele, 60, Hoge Bokstraat, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

3. Monsieur Eric MAGRINI a été renouvelé dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

4. Mademoiselle Karoline WILLOT a été renouvelée dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

5. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été renouvelée dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Luxembourg, le 14 août 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour HYDRO SYSTEMS INTERNATIONAL SA. II

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013117356/22.

(130142435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Hydro Systems International S.A. III, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 135.333.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 17 juillet 2013

1. Madame Valérie PECHON n'a pas été renouvelée dans son mandat d'administrateur.
2. Madame Nancy DHOLLANDER, administrateur de sociétés, née à Sint-Niklaas (Belgique), le 28 septembre 1968, demeurant à B-9111 Belsele, 60, Hoge Bokstraat, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.
3. Monsieur Eric MAGRINI a été renouvelé dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.
4. Mademoiselle Karoline WILLOT a été renouvelée dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.
5. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été renouvelée dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Luxembourg, le 14 août 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour HYDRO SYSTEMS INTERNATIONAL S.A. III

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013117357/22.

(130142457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Goulds Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 125.257.

Beschluss der Generalversammlung vom 26. Juli 2013

Die Generalversammlung genehmigt die Verlängerung der Mandate von:

- Herrn SLENDZAK Philippe, geschäftsansässig in 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;
- Herrn FOLIAN Daniel, geschäftsansässig in 1, Floridsdorfer Hauptstrasse A-1210 Wien;
- Frau COURTOIS Sylviane, geschäftsansässig in 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Als Verwaltungsratsmitglied. Ihre Berufung endet mit der im Jahre 2019 stattfindenden Generalversammlung.

Der Aufsichtskommissarsmandat von DEBELUX AUDIT SA, in 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, wird verlängert. Die Berufung endet mit der im Jahre 2019 stattfindenden Generalversammlung.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013117336/17.

(130142708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Fraikin-Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4570 Nieder Korn, Z.A. Gadderscheier.
R.C.S. Luxembourg B 30.162.

EXTRAIT

L'adresse du siège social de l'administrateur de la société Fraikin S.A.S a été modifiée et est désormais: Tour Albert 1^{er}, 65, avenue de Colmar, 92507 Rueil Malmaison, France.

L'adresse professionnelle de l'administrateur de la société Mr Laurent Bonnaure a été modifiée et est désormais: 42, boulevard des Etats-Unis, 78110 Le Vesinet, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2013.

Pour FRAIKIN-LUX S.A.

Référence de publication: 2013117311/15.

(130142736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

HEAVEN Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 158.463.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2013.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013117351/14.

(130142377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Hub2Asia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 79.745.

Extrait de l'Assemblée générale tenue à Luxembourg en date du 24 juillet 2013

L'Assemblée rappelle que le mandat d'administrateur de catégorie A de Monsieur Sébastien Breteau, né à Bordeaux (France) le 5 septembre 1971 et résidant professionnellement au 340 Westbourne Park Road, W11 1EQ London, Royaume-Uni, a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 2 juillet 2012 et viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013117347/14.

(130142672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

HSBC Trinkaus Pool SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 138.097.

Im Jahre zweitausenddreizehn, am sechszwanzigsten Juli,
vor dem Notar Marc Loesch, mit Amtssitz in Mondorf-les-Bains (Großherzogtum Luxemburg),

fand die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der HSBC Trinkaus POOL SICAV (die „Gesellschaft“) statt, eine Investmentgesellschaft mit variablen Kapital („société d'investissement à capital variable“), die ihren Gesellschaftssitz in L-1748 Luxembourg, 8 rue Lou Hemmer hat und durch eine notarielle Urkunde am 23. April 2008 gegründet wurde, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 22. Mai 2008. Die Satzung wurde zuletzt geändert durch notarielle Urkunde vom 9. September 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 26. Oktober 2010, und ist beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B-138097 eingetragen.

Die außerordentliche Generalversammlung wurde um Uhr eröffnet unter dem Vorsitz von Maître Charlotte Ebert, wohnhaft in Luxemburg,

die Maître Raoul Heinen, wohnhaft in Luxemburg, zum Sekretär ernannte.

Die Anwesenden wählten Maître Silke Bernard, wohnhaft in Luxemburg zum Stimmzähler.

Die Tagesordnung der Generalversammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung

- i. Beschluss über die Bestätigung der Ernennung von Garry Pieters als Mitglied des Verwaltungsrates des Gesellschafts.
- ii. Beschlussfassung über die Verschiebung des Termins der jährlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft auf den 4. Dienstag des Monats Juni und der damit verbundenen Satzungsänderung, sodass Artikel 12.1 der Satzung wie folgt lauten wird:

„Die jährliche Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft wird in Übereinstimmung mit dem luxemburgischen Recht am Geschäftssitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einladung genannten Ort in Luxemburg abgehalten und findet am 4. Dienstag des Monats Juni jeden Jahres um 10 Uhr statt. Falls dieser Tag kein Bankgeschäftstag

in Luxemburg ist, wird die Generalversammlung am nächstfolgenden Bankgeschäftstag in Luxemburg abgehalten. Die jährliche Generalversammlung kann im Ausland abgehalten werden, falls außergewöhnliche Umstände dies nach freiem Ermessen des Verwaltungsrats erforderlich machen."

iii. Beschlussfassung über die Streichung des zweiten Satzes des Artikels 26 der Satzung, sodass Artikel 26 wie folgt lauten wird:

„Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 01. Januar eines Jahres und endet am 31. Dezember desselben Jahres.“

Da das Büro der außerordentlichen Generalversammlung nun vollständig zusammengestellt ist, erklärt und bittet der Vorsitzende den Notar folgendes zu beurkunden:

1. Das Einberufungsschreiben, welches die Tagesordnung enthielt, wurde allen Aktionären am 3. Juli 2013 per Brief zugeschickt und wurde im Memorial, im „Luxemburger Wort“ sowie im „Tageblatt“ jeweils am 28. Juni 2013 und 12. Juli 2013 publiziert.

2. Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Anteile, welche jeder von ihnen hält, sind in einer Anwesenheitsliste verzeichnet, die von den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und von den Mitgliedern des Büros unterzeichnet wurde. Diese Anwesenheitsliste und die Vollmachten, paraphiert „ne varietur“, sind dieser Urkunde beigelegt.

3. Gemäß dieser Anwesenheitsliste sind von den 4.932,20 Anteile im Umlauf 1191,14 Anteile anwesend oder ordnungsgemäß an dieser außerordentlichen Hauptversammlung vertreten. Der Vorsitzende teilt mit, dass eine erste außerordentliche Hauptversammlung für den 7. Juni 2013 einberufen wurde, dass das Quorum für die Abstimmung der Tagesordnungspunkte jedoch nicht erreicht wurde. In Übereinstimmung mit Artikel 67-1 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, ist die vorliegende Versammlung unabhängig von der Anzahl der vertretenen Anteile beschlussfähig.

4. Der Vorsitzende teilt weiter mit, dass die Ernennung von Herrn Pieters als Mitglied des Verwaltungsrates bereits am 25. Juni 2013 in der ordentlichen Generalversammlung erfolgte und somit aus der Beschlussfassung dieser außerordentlichen Hauptversammlung gestrichen wurde.

5. Schließlich teilt der Vorsitzende mit, dass der Beschluss über die Streichung des zweiten Satzes des Artikels 26 der Satzung bereits am 9. September 2010 bei der letzten Satzungsänderung erfolgte und somit ebenfalls aus der Beschlussfassung dieser außerordentlichen Hauptversammlung gestrichen wurde.

6. Die vertretenen Aktionäre haben mit einer zwei drittel Mehrheit folgende Beschlüsse in Bezug auf die vorstehende Tagesordnung gefasst:

Beschluss

Die Aktionäre beschließen den Termin der jährlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft auf den 4. Dienstag des Monats Juni zu verschieben und über die damit verbundenen Satzungsänderung, sodass Artikel 12.1 der Satzung wie folgt lauten wird:

„Die jährliche Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft wird in Übereinstimmung mit dem luxemburgischen Recht am Geschäftssitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einladung genannten Ort in Luxemburg abgehalten und findet am 4. Dienstag des Monats Juni jeden Jahres um 10 Uhr statt. Falls dieser Tag kein Bankgeschäftstag in Luxemburg ist, wird die Generalversammlung am nächstfolgenden Bankgeschäftstag in Luxemburg abgehalten. Die jährliche Generalversammlung kann im Ausland abgehalten werden, falls außergewöhnliche Umstände dies nach freiem Ermessen des Verwaltungsrats erforderlich machen.“

Aufwendungen

Die Aufwendungen, Kosten, Gebühren und Abgaben aller Art, die von der Gesellschaft in Verbindung mit dieser Urkunde zu tragen sind, werden auf etwa eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200) geschätzt.

Worüber Urkunde, die vorliegende Urkunde wurde aufgenommen in Luxemburg, am eingangs erwähnten Datum.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Komparenten mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. Ebert, R. Heinen, S. Bernard, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 12 août 2013. REM/2013/1479. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 14 août 2013.

Référence de publication: 2013117353/80.

(130142990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Herschel Capital Advisors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 163.560.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2013117346/13.

(130142315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Heaven S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 168.741.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2013.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013117341/14.

(130142378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Food Service Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 80.990.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 02 août 2013

Il est constaté que la société Deloitte S.A., avec siège social au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B 67 895, a changé de forme juridique et de dénomination en Deloitte Audit.

Il est également constaté que la société Deloitte Audit, dont le siège social se situe au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B 67 895, avait été nommée en tant que Réviseur d'Entreprises agréé et non en tant que Commissaire aux comptes.

L'Assemblée décide le renouvellement des mandats suivants avec effet au 28 Décembre 2012:

- Emanuela Brero, administrateur, demeurant professionnellement au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Monsieur Stef Oostvogels, administrateur, demeurant professionnellement au 291, Route d'Arlon, L-2016 Luxembourg;
- Madame Delphine Tempé, administrateur, demeurant professionnellement au 291, Route d'Arlon, L-2016 Luxembourg.

L'assemblée décide le renouvellement du mandat suivant:

- Deloitte Audit, Réviseur d'Entreprises agréé, avec siège social au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B 67 895.

Les mandats des administrateurs et du Réviseur d'Entreprises agréé ainsi nommés viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2012 qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2013117304/27.

(130142972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

FR Acquisition Subco (Luxembourg), S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 133.365.

Il résulte de décisions de l'associé unique de la Société prises en date du 13 août 2013 que:

1. La démission de Céline PIGNON, gérant de catégorie B de la Société, a été acceptée avec effet au 1^{er} août 2013; et
2. Monsieur Patrick MOINET, né le 6 juin 1975 à Bastogne, Belgique, résidant au 156, rue Albert Unden, L-2652 Luxembourg a été nommé gérant de catégorie B de la Société avec effet au 1^{er} août 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 14 août 2013.

Référence de publication: 2013117308/17.

(130142769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

FR Acquisition Holding Corporation (Luxembourg), S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 133.623.

Il résulte de décisions de l'associé unique de la Société prises en date du 13 août 2013 que:

1. La démission de Céline PIGNON, gérant de catégorie B de la Société, a été acceptée avec effet au 1^{er} août 2013; et
2. Monsieur Patrick MOINET, né le 6 juin 1975 à Bastogne, Belgique, résidant au 156, rue Albert Unden, L-2652 Luxembourg a été nommé gérant de catégorie B de la Société avec effet au 1^{er} août 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 14 août 2013.

Référence de publication: 2013117307/17.

(130142920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Chemgas Barging S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 2A, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 62.563.

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung vom 5. Juni 2013

Die alleinige Gesellschafterin, die Gesellschaft mit beschränkter Haftung JAEGERS BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH, mit Gesellschaftssitz in D-47198 Duisburg hier vertreten durch einen ihrer beiden Geschäftsführer, Herrn Dr. Gunther Jaegers, Diplomkaufmann, wohnhaft in D-47803 Krefeld, Breiten Dyk 111, hat folgender Beschluss gefasst:

Beschluss:

Es wird ein dritter administrativer Geschäftsführer ernannt:

Herr Etienne Wesselman, „Commercial Director“, geboren in Alkemade (Holland] am 29. März 1971, wohnhaft Iepenstraat 1, 2371 TK Roelofarendsveen (Holland).

Der administrative Geschäftsführer kann die Gesellschaft rechtskräftig durch seine alleinige Unterschrift verpflichten, bis zu einem Betrag von fünfzig tausend Euro (50.000.-Euro). Für alle Verpflichtungen die über diesen Betrag hinausgehen, bedarf es die Unterschrift eines zweiten Geschäftsführers oder Bevollmächtigten.

Für die JAEGERS BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH

Dr. Gunther Jaegers

Référence de publication: 2013117814/20.

(130143178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Clarendon Dartmouth Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.986.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of July,

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Dartmouth Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 46A, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, having a share capital of CAD 35,001.- registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.937 ("Dartmouth"); and

3090445 Nova Scotia Limited, a company incorporated under the laws of Canada, with head offices at 1300-1969 Upper Water Street, Purdy's Wharf Tower II, Halifax, Nova Scotia, B3J 3R7, registered with the Registry of Joint Stock Companies, Nova Scotia under the number 3090445 ("3090445").

Dartmouth and 3090445 being hereafter jointly referred to as the "Shareholders",

each represented by Lou Venturin, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxies, which, after having been initialled and signed *in* varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, represented as above stated, declared that they hold together five hundred (500) unlimited shares and one thousand (1,000) limited shares with a nominal value of fifty-five Canadian dollars ninety cents (CAD 55.90) each issued by Clarendon Dartmouth Luxembourg S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by a deed enacted by Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 29 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2069 dated 4 October 2010 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.986 (the "Company"). The Company has redeemed and holds (i) twenty-nine thousand (29,000) limited shares, (ii) nineteen thousand five hundred (19,500) unlimited shares, (iii) one (1) class A mandatory redeemable preferred share and (iv) one (1) class B mandatory redeemable preferred share, having a nominal value of fifty-five Canadian dollars ninety cents (CAD 55.90) each. By law, such redeemed shares do not have any voting rights. The Company's articles of association have been amended the last time by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 26 October 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 302 dated 3 February 2012.

The appearing parties, duly represented, being the shareholders of the Company, recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To decrease the Company's subscribed and paid-up share capital by an amount of two million seven hundred eleven thousand two hundred sixty-one Canadian dollars and eighty cents (CAD 2,711,261.80) further to the redemption of (i) twenty-nine thousand (29,000) limited shares, (ii) nineteen thousand five hundred (19,500) unlimited shares, (iii) one (1) class A mandatory redeemable preferred share, (iv) one (1) class B mandatory redeemable preferred share, having a nominal value of fifty-five Canadian dollars ninety cents (CAD 55.90) each in accordance with the Company's Articles of Association and to cancel these shares, so as to reduce the Company's share capital from its current amount of two million seven hundred ninety-five thousand one hundred eleven Canadian Dollar and eighty cents (CAD 2,795,111.80), divided into twenty thousand (20,000) unlimited shares, thirty thousand (30,000) limited shares, one (1) class A mandatory redeemable preferred share and one (1) class B mandatory redeemable preferred share with a nominal value of fifty-five Canadian dollars ninety cents (CAD 55.90) each, to an amount of eighty-three thousand eight hundred fifty Canadian dollars (CAD 83,850.-) divided into five hundred (500) Unlimited Shares and one thousand (1,000) Limited Shares with a nominal value of fifty-five Canadian dollars ninety cents (CAD 55.90) each.

2 To pay an aggregate redemption price of one million nine hundred thousand six hundred Canadian dollars (CAD 1,900,600.-) to Dartmouth.

3. To pay an aggregate redemption price of one billion two hundred five million six hundred ninety-seven thousand three hundred forty-six Canadian dollars (CAD 1,205,697,346.-) to 3090445.

4. To amend article 5.1 of the Company's articles of association so as to reflect the resolution to be adopted under the item 1 above.

5. Miscellaneous.

The appearing parties, represented as above stated, requested the notary to document the following resolutions which they passed each with unanimous vote.

First resolution

The Shareholders resolved to decrease the Company's subscribed and paid-up share capital by an amount of two million seven hundred eleven thousand two hundred sixty-one Canadian dollars and eighty cents (CAD 2,711,261.80) further to the redemption of (i) twenty-nine thousand (29,000) limited shares, (ii) nineteen thousand five hundred (19,500) unlimited shares, (iii) one (1) class A mandatory redeemable preferred share, (iv) one (1) class B mandatory redeemable preferred share, having a nominal value of fifty-five Canadian dollars ninety cents (CAD 55.90) each in accordance with the Company's Articles of Association and to cancel these shares, so as to reduce the Company's share capital from its current amount of two million seven hundred ninety-five thousand one hundred eleven Canadian Dollar and eighty cents (CAD 2,795,111.80), divided into twenty thousand (20,000) unlimited shares, thirty thousand (30,000) limited shares, one (1) class A mandatory redeemable preferred share and one (1) class B mandatory redeemable preferred share with a nominal value of fifty-five Canadian dollars ninety cents (CAD 55.90) each, to an amount of eighty-three thousand eight hundred fifty Canadian dollars (CAD 83,850.-) divided into five hundred (500) Unlimited Shares and one thousand (1,000) Limited Shares with a nominal value of fifty-five Canadian dollars ninety cents (CAD 55.90) each.

Second resolution

The Shareholders resolved to pay an aggregate redemption price of one million nine hundred thousand six hundred Canadian dollars (CAD 1,900,600.-) to Dartmouth.

Third resolution

The Shareholders resolved to pay an aggregate redemption price of one billion two hundred five million six hundred ninety-seven thousand three hundred forty-six Canadian dollars (CAD 1,205,697,346.-) to 3090445.

Fourth resolution

The Shareholders amend article 5.1 of the Company's articles of association which forthwith read as follows:

" **5.1.** The share capital is equal to eighty-three thousand eight hundred fifty Canadian dollars (CAD 83,850.-) represented by five hundred (500) shares of the Unlimited Shareholder (herein defined as "Unlimited Shares"), one thousand (1,000) shares of the Limited Shareholders (herein defined as "Limited Shares", together with the Unlimited Shares, herein defined as the "Ordinary Shares"), all in registered form with a nominal value of fifty-five Canadian dollars ninety cents (CAD 55.90) each, all subscribed and fully paid-up."

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand one hundred Euro (EUR 2,100.-).

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing parties' proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing parties' proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinq juillet,

Par-devant nous, Maître Léonie Grethen, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

Dartmouth Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de CAD 35.001 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.937, ("Dartmouth"), et

3090445 Nova Scotia Limited, une société constituée selon le droit du Canada, ayant son siège social à 1300-1969 Upper Water Street, Purdy's Wharf Tower II, Halifax, Nova Scotia, B3J 3R7, Canada, enregistrée auprès du Registre des Sociétés canadien sous le numéro 3090445, ("3090445");

Dartmouth et 3090445 sont ensemble désignés comme les "Actionnaires",

chacune représentée par Lou Venturin, juriste, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration qui, après avoir été signée ne varietur par le détenteur de la procuration et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les Actionnaires, représentés comme décrit ci-dessus, déclarent détenir ensemble les cinq cents (500) actions de l'actionnaire commandité et mille (1000) actions de l'actionnaire commanditaire ayant une valeur nominale de cinquante-cinq Dollars Canadiens et quatre-vingt-dix cents (CAD 55.90) chacune émises par Clarendon Dartmouth Luxembourg S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte de Maître Léonie Grethen, notaire demeurant à Luxembourg, en date du 29 juillet 2010 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2069 du 4 octobre 2010 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.986, (la "Société"). La Société a racheté et détient (i) vingt-neuf mille (29.000) actions de l'actionnaire commandité, (ii) dix-neuf mille cinq-cents (19.500) actions de l'actionnaire commanditaire, (iii) une (1) Classe A action préférentielle obligatoirement rachetable, (iv) une (1) Classe B action préférentielle obligatoirement rachetable ayant une valeur nominale de cinquante-cinq Dollars Canadiens et quatre-vingt-dix cents (CAD 55,90) chacune. Légalement de telles actions rachetées ne portent pas droit de vote. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire demeurant à Luxembourg, en date du 26 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 302 du 3 février 2012.

Les comparants, représentés comme mentionné ci-dessus, reconnaissent être entièrement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Agenda

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de deux millions sept cent onze mille deux cent soixante et un Dollars Canadiens et quatre-vingt centimes (CAD 2.711.261,80) suite au rachat de (i) vingt-neuf mille (29.000) actions de l'actionnaire commandité, (ii) dix-neuf mille cinq-cents (19.500) actions de l'actionnaire commanditaire, (iii) une (1) Classe A action préférentielle obligatoirement rachetable, (iv) une (1) Classe B action préférentielle obligatoirement rachetable, ayant une valeur nominale de cinquante-cinq Dollars Canadiens et quatre-vingt-dix cents (CAD 55,90) chacune conformément aux statuts de la Société et d'annuler ces actions, afin de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de deux millions sept cent quatre-vingt-quinze mille cent onze Dollars Canadiens et quatre-vingt centimes (CAD 2.795.111,80) divisé en vingt mille (20.000) actions de l'actionnaire commandité, trente mille (30.000) actions de l'actionnaire commanditaire, une (1) Classe A action préférentielle obligatoirement rachetable, (iv) une (1) Classe B action préférentielle obligatoirement rachetable, ayant une valeur nominale de cinquante-cinq Dollars Canadiens et quatre-vingt-dix cents (CAD 55,90) chacune, à un montant de quatre-vingt-trois mille huit cent cinquante Dollars Canadiens (CAD 83.850,-) divisés en cinq cents (500) actions de l'actionnaire commandité et mille (1000) actions de l'actionnaire commanditaire ayant une valeur nominale de cinquante-cinq Dollars Canadiens et quatre-vingt-dix cents (CAD 55,90) chacune.

2. Payer un prix de rachat total de un million neuf cent mille six cents Dollars Canadiens (CAD 1.900.600,-) à Dartmouth.

3. Payer un prix de rachat total de un milliard deux cent cinq millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent quarante-six Dollars Canadiens (CAD 1.205.697.346,-) à 3090445.

4. Modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, afin de refléter la résolution sous le point 1 ci-dessus;

5. Divers.

Sur ce, les comparants, représentés comme mentionné ci-dessus, adoptent à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires ont décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux millions sept cent onze mille deux cent soixante et un Dollars Canadiens et quatre-vingt centimes (CAD 2.711.261,80) suite au rachat de (i) vingt-neuf mille (29.000) actions de l'actionnaire commandité, (ii) dix-neuf mille cinq-cents (19.500) actions de l'actionnaire commanditaire, (iii) une (1) Classe A action préférentielle obligatoirement rachetable, (iv) une (1) Classe B action préférentielle obligatoirement rachetable, ayant une valeur nominale de cinquante-cinq Dollars Canadiens et quatre-vingt-dix cents (CAD 55,90) chacune conformément aux statuts de la Société et d'annuler ces actions, afin de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de deux millions sept cent quatre-vingt-quinze mille cent onze Dollars Canadiens et quatre-vingt centimes (CAD 2.795.111,80) divisé en vingt mille (20.000) actions de l'actionnaire commandité, trente mille (30.000) actions de l'actionnaire commanditaire, une (1) Classe A action préférentielle obligatoirement rachetable, (iv) une (1) Classe B action préférentielle obligatoirement rachetable, ayant une valeur nominale de cinquante-cinq Dollars Canadiens et quatre-vingt-dix cents (CAD 55,90) chacune, à un montant de quatre-vingt-trois mille huit cent cinquante Dollars Canadiens (CAD 83.850,-) divisés en cinq cents (500) actions de l'actionnaire commandité et mille (1000) actions de l'actionnaire commanditaire ayant une valeur nominale de cinquante-cinq Dollars Canadiens et quatre-vingt-dix cents (CAD 55,90) chacune.

Deuxième résolution

Les Actionnaires ont décidé de payer un prix de rachat total de un million neuf cent mille six cents Dollars Canadiens (CAD 1.900.600,-) à Dartmouth.

Troisième résolution

Les Actionnaires ont décidé de payer un prix de rachat total de un milliard deux cent cinq millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent quarante-six Dollars Canadiens (CAD 1.205.697.346,-) à 3090445.

Quatrième résolution

Les Actionnaires ont décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" 5.1. Le capital social de la société est égal quatre-vingt-trois mille huit cent cinquante Dollars Canadiens (CAD 83.850,-) représentés par cinq cents (500) actions de l'Actionnaire Commandité (ci-après définies comme "Actions Commandités"), et mille (1000) actions de l'Actionnaire Commanditaire (ci-après définies comme "Actions Commanditaires" ensemble avec les Actions Commandités les "Actions Ordinaires") ayant une valeur nominale de cinquante-cinq Dollars Canadiens et quatre-vingt-dix cents (CAD 55,90) chacune, toutes souscrites et intégralement payées."

Déclaration

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille cent euros (EUR 2.100,-).

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont Acte, le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte

Signé: Venturin, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 juillet 2013. Relation: LAC/2013/35059.

Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 16 août 2013.

Référence de publication: 2013117817/190.

(130143528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

AIEREF Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 244.410,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 169.661.

Le bilan au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 August 2013.

Référence de publication: 2013117771/10.

(130143070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Ambassador S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.590.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 22 juillet 2013

1) M. Julien PONSON a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2) M. Eriks MARTINOVSKIS, administrateur de sociétés, né à Ventspils (Lettonie), le 12 septembre 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 16.08.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Ambassador S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013117759/16.

(130143482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Bergonia Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.542.

—
 Veuillez prendre note que l'adresse de Monsieur Elliot GREENBERG, gérant A, est désormais la suivante: 40, West 57th Street, 4^{ème} étage, NY 10019 New York, Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 16 août 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour BERGONIA INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013117799/13.

(130143249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Chemexim Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R.C.S. Luxembourg B 179.540.

—
 STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the thirtieth day of July

Before Maitre Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Chemexim International Ltd., a non-resident corporation organized and existing under the laws of the Marshall Islands, having its registered office address at c/o The Trust Company of the Marshall Islands, Inc., Trust Company Complex, Post Office Box 1405, Ajeltake Road, Ajeltake Island, Majuro, Marshall Islands MH96960;

here represented by Ms Josiane Meissener, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney on 3 July 2013.

Said proxy, after having been initialled *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name of "Chemexim Investment S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR12,500 (twelve thousand and five hundred euro) represented by 1,000 (one thousand) ordinary shares having a nominal value of EUR125 (one hundred twenty-five euro) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The conclusion of any agreements, the appointment of agents and any company expenditures exceeding the aggregate amount of EUR 3,000 per calendar year shall be approved by the sole shareholder of the Company (or as the case may be its shareholders) or its designated representative for that purpose which would have been duly notified to the Company. This approval can be granted inter alia by way of e-mail or letter.

The manager, or in case of plurality of managers, any manager may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholder(s). An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1 January each year and ends on 31 December of each year of the following year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, Reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed by Chemexim International Ltd. and have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR12,500 (twelve thousand and five hundred euro) is at the free disposal of the Company.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at two. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino, company director, whose professional address is at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg; and

Mr Francois Manti, company director, whose professional address is at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg

2. the registered office is established at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le trente juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand duché de Luxembourg.

A COMPARU:

1. Chemexim International Ltd., une société non-résidente constituée d'après le droit des îles Marshall, avec siège social à C/o The Trust Company of the Marshall Islands, Inc. Trust Company Complex, Post Office Box 1405, Ajeltake Road, Ajeltake Island, Majuro, Marshall Islands MH96960;

ici représenté par Mme Josiane Meissener, employée, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 juillet 2013.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Chemexim Investment S.à r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie

d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières, en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 1.000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance.

L'associé unique de la Société (ou le cas échéant les associés) ou le représentant désigné à cet effet - ce dont la Société aura alors été dûment informée - autoriseront la conclusion de contrats, la nomination d'agents et le règlement des dépenses encourues par la Société, si leur montant excède EUR 3.000 par an. Cette autorisation pourra, entre autres, être accordée par courriel ou par lettre.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le ou les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censée avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter en un seul ou en plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans les convocations y relatives.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfiques, Réserves Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

L'intégralité des parts sociales a été souscrite par Chemexim International Ltd. et elles ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de 2 (deux). Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, directeur de sociétés, dont l'adresse professionnelle est au 7, val Ste Croix, L-1371 Luxembourg; et

M. François Manti, directeur de sociétés, dont l'adresse professionnelle est au 7, val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

2. le siège social de la société est établi au 7, val Ste Croix, à L-1371 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Meissener, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 août 2013. Relation: EAC/2013/10488.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013117828/365.

(130143553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Automotive Components Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.
R.C.S. Luxembourg B 118.130.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013117786/10.

(130143458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Automotive Components Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.
R.C.S. Luxembourg B 118.130.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013117787/10.

(130143459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Automotive Components Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.
R.C.S. Luxembourg B 118.130.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013117785/11.

(130143456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Automotive Components Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.
R.C.S. Luxembourg B 118.130.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013117788/10.

(130143460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Agence Yves Breistroff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3220 Bettembourg, 53, rue Auguste Collart.
R.C.S. Luxembourg B 169.168.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 25 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1657 du 02/07/2012.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Yves BREISTROFF
Gérant

Référence de publication: 2013117753/13.

(130143091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

AIEREF Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 616.260,00.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 169.666.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société qui a eu lieu le 14 Août 2013 que:

PriceWaterhouseCoopers, Société civile, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, a été ré élu en tant que Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme

A Luxembourg, le 14 Août 2013.

Référence de publication: 2013117772/15.

(130143069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Adcolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 23.750,00.**

Siège social: L-8814 Bigonville, 19, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 160.335.

—
L'an deux mille treize, le cinq juillet,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Comparaissent:

Monsieur Jean-Pierre Janssen, né à Seraing (Belgique), le 23 avril 1946, demeurant au 8, rue Thier St Léonard, B-4400 Mons Lez Liège, Belgique,

Monsieur Pierre-Philippe Janssen, né à Liège (Belgique), le 13 mai 1980, demeurant au 8, rue Thier St Léonard, B-4400 Mons Lez Liège, Belgique,

Madame Nathalie Janssen, née à Liège (Belgique), le 29 juin 1978, demeurant au 2, rue l'Abbé Toussaint, B-4980 Ovatat (Belgique),

Monsieur Jean-Dominique Janssen, né à Liège (Belgique), le 13 décembre 1985, demeurant au 292, boulevard d'Avroy, B-4000 Liège (Belgique),

ici représentés par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 101, Rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu des procurations sous seing privé.

Lesdites procurations signées ne varietur par les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont les associés de la société Adcolux S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec un capital de douze mille cinq cents euros (12 500 EUR) représenté par 50 (cinquante) parts sociales A d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, 50 (cinquante) parts sociales B d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, 50 (cinquante) parts sociales C d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, 50 (cinquante) parts sociales D d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, 50 (cinquante) parts sociales E d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, 50 (cinquante) parts sociales F d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, 50 (cinquante) parts sociales G d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, 50 (cinquante) parts sociales H d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, 50 (cinquante) parts sociales I d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, 50 (cinquante) parts sociales J d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune et enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 160.335 (la «Société»), constituée suivant en acte reçu par devant Maître Henri Hellinckx, notaire résident à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 12 avril 2011, publié au Mémorial C du 21 avril 2011 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés ont décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de douze mille cinq cents euros (12 500 EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12 500 EUR) à vingt-cinq mille euros (25 000 EUR) par incorporation de résultats reportés pour un montant de douze mille cinq cents euros (12 500 EUR)

et par émission de cinq cents (500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, toutes attribuées aux associés de la Société au prorata de leur participation.

Un bilan de la société reflétant la disponibilité des résultats reportés nécessaires restera annexé au présent acte.

Deuxième résolution

Les associés décident d'annuler cinquante (50) parts sociales C.

Troisième résolution

Les associés décident de réduire subséquemment le capital social de la Société à concurrence de mille deux cent cinquante euros (1 250 EUR) en vue de porter son montant actuel de vingt-cinq mille euros (25 000 EUR) à vingt-trois mille sept cent cinquante euros (23 750 EUR) par remboursement aux associés au prorata de leur participation.

Quatrième résolution

Faisant suite aux résolutions qui précèdent les associés ont décidé de modifier:

- l'article 8 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à vingt-trois mille sept cent cinquante euros (23 750 EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR), cinquante (50) parts sociales A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, cinquante (50) parts sociales B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, cinquante (50) parts sociales D d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, cinquante (50) parts sociales E d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, cinquante (50) parts sociales F d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, cinquante (50) parts sociales G d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, cinquante (50) parts sociales H d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, cinquante (50) parts sociales I d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, cinquante (50) parts sociales J d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune.

Les parts sociales ordinaires, les parts sociales A, les parts sociales B, les parts sociales D, les parts sociales E, les parts sociales F, les parts sociales G, les parts sociales H, les parts sociales I, les parts sociales J, ci-après les «parts sociales», disposent des mêmes droits et obligations.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts».

- l'article 11 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société est autorisée à racheter ses Propres Parts Sociales. Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique selon les cas dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat pourra être décidé que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables suffisantes eu égard au surplus du prix de rachat. Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.»

- l'article 12 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs classes entières de Parts Sociales par rachat ou annulation de toutes les parts sociales émises dans cette classe. Les termes suivants auront le sens qui leur est associé:

- «Comptes Intérimaires» signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire pertinente.
- «Comptes Intérimaires 2011 de Classe A» signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe A.
- «Comptes Intérimaires 2012 de Classe B» signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe B.
- «Comptes Intérimaires 2014 de Classe D» signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe D.
- «Comptes Intérimaires 2015 de Classe E» signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe E.
- «Comptes Intérimaires 2016 de Classe F» signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe F.
- «Comptes Intérimaires 2017 de Classe G» signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe G.
- «Comptes Intérimaires 2018 de Classe H» signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe H.
- «Comptes Intérimaires 2019 de Classe I» signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe I.

- «Comptes Intérimaires 2020 de Classe J» signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe J.

- «Date Comptable Intérimaire» signifie une date qui ne peut être postérieure au dernier jour du troisième mois après la fin de la première année suivant le début de la date de la période concernée.

- «Montant Disponible» signifie (sans compte double) le montant total des profits nets réalisés par la Société (y compris les profits reportés, le cas échéant) mais (i) retranchés des pertes (y compris les pertes reportées, le cas échéant) exprimées en positif, moins toutes les réserves et primes librement distribuables et (ii) retranchés de toutes les sommes placées dans les réserves non distribuables par la Loi telle que modifiée ou par les statuts, déterminés sur la bases des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de Classe correspondante (ou la Nouvelle Période, selon le cas), de telle sorte que:

$$MD = P - (Ps + RND) + RD$$

Sachant que:

MD = Montant Disponible

P = Profits nets à disposition (y compris les reports)

Ps = toute perte (y compris les pertes reportées)

RND = sommes placées ou à placer dans les Réserves Non Distribuables

RD = Réserves Distribuables et primes

- «Période de Classe» signifie chacune des Périodes de classe A, Périodes de Classe B, Périodes de Classe D, Périodes de Classe E, Périodes de Classe F, Périodes de Classe G, Périodes de Classe H, Périodes de Classe I, et Périodes de Classe J.

- «Valeur d'Annulation par Part Sociale» signifie (i) la valeur nominale par Part Sociale correspondant à la classe devant être annulée plus (ii) le Montant Disponible divisé par le nombre de Parts Sociales émises dans la ou les classe/classes devant être rachetés et annulés».

- l'article 13.3 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Dans l'hypothèse ou une classe de Parts Sociales n'a pas été rachetée et annulée lors de la Période de Classe concernée, les détenteurs de telle classe seront habilités à recevoir, dans l'hypothèse d'un rachat et d'une annulation de la classe concernée, le Montant Disponible pour une nouvelle période (la «Nouvelle Période») qui débutera à la date suivant la dernière Période de Classe (ou le cas échéant, la Nouvelle Période d'une nouvelle classe la précédant immédiatement) et finira à la Date de Compte Intérimaire des Comptes Intérimaires préparés en vue du rachat et de l'annulation d'une telle classe de Parts Sociales, dans la mesure ou il n'y a eu aucune Date de Compte Intérimaire pour une telle classe, la période de classe pour une telle classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début d'une telle Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commencera à la date suivant la Période de Classe J et les classes de Parts Sociales non rachetées et non annulées au cours de leurs périodes en accord avec les articles 13.2.1 à 13.2.10 dans l'ordre alphabétique des classes de A à J (dans la mesure ou elles n'ont pas été rachetées et annulées auparavant).»

- l'article 13.4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Dans l'hypothèse d'un rachat d'une classe de Parts Sociales, les détenteurs d'une telle classe de Parts Sociales recevront un montant décidé par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés selon le cas dans les conditions requises par la modification des Statuts, qui ne pourra excéder la Valeur d'Annulation Par Part Sociale.»

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges relatifs au présent acte s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentaire, le présent acte, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et lieu de résidence, lesdites parties signent ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juillet 2013. Relation: LAC/2013/32315. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 août 2013.

Référence de publication: 2013117752/147.

(130143420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Bilovice Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 124.833.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BILOVICE INVEST S.A.

Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013117801/12.

(130143234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Caladium S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 178.704.

L'an deux mille treize, le vingt-sept juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée Générale") des actionnaires de "CALADIUM SA, SPF", une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 26 juin 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée Générale est présidée par Madame Alexia UHL, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'Assemblée Générale choisit Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme scrutateur.

La Présidente déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de six millions neuf cent quarante et un mille cinq cent quarante-sept euros (EUR 6.941.547,-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un montant de six millions neuf cent soixante-douze mille cinq cent quarante-sept euros (EUR 6.972.547,-);

2. Emission de six millions neuf cent quarante et un mille cinq cent quarante-sept (6.941.547) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement libérées, ces nouvelles actions ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit à dividende à partir de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décidant de l'augmentation de capital proposée;

3. Souscription et libération des six millions neuf cent quarante et un mille cinq cent quarante-sept (6.941.547) nouvelles actions par un apport en nature;

4. Modification de l'article 5 des statuts, de manière à refléter les résolutions précédentes;

5. Divers.

II.- Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les actionnaires représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III.- Ladite liste de présence portant la signature de l'actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) présent ou représenté et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Après approbation de ce qui précède, l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six millions neuf cent quarante et un mille cinq cent quarante-sept euros (EUR 6.941.547,-) de manière à porter le capital social de son montant actuel

de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un montant de six millions neuf cent soixante-douze mille cinq cent quarante-sept euros (EUR 6.972.547,-).

Deuxième résolution:

L'Assemblée Générale décide d'émettre six millions neuf cent quarante et un mille cinq cent quarante-sept (6.941.547) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, qui seront entièrement libérées, ces nouvelles actions ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit à dividende à partir de la présente Assemblée.

Souscription et Paiement

Ensuite l'Actionnaire Unique déclare souscrire les six millions neuf cent quarante et un mille cinq cent quarante-sept (6.941.547) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, conformément à un bulletin de souscription datée du 26 juin 2013.

Toutes les actions ont intégralement libérées par un apport en nature consistant en des valeurs mobilières, telles que plus amplement détaillées dans une déclaration d'apport signée le 26 juin 2013.

Ledit bulletin de souscription ainsi qu'une copie de ladite déclaration d'apport, signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte afin d'être enregistrés avec lui.

Evaluation - Rapport de l'apport

Les apports ont été évalués et décrits dans un rapport, daté du 27 juin 2013, dressé par "FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION EVERARD-KLEIN S.à.r.l.", en abrégé "FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.à.r.l.", une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération, agissant comme réviseur d'entreprises agréé indépendant au Grand-Duché de Luxembourg, sous la signature de Monsieur Roland KLEIN, conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

Conclusion

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que l'apport projeté est décrit de façon claire et précise et que les modes d'évaluation retenus sont appropriés aux circonstances données et conduisent à une valeur au moins égale au nombre et à la valeur nominale des 6.941.547 actions nouvelles de € 1,00 à émettre en contrepartie de l'apport."

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

En contrepartie de cet apport, toutes les actions souscrites ont été immédiatement et intégralement libérées en faveur de l'Actionnaire Unique.

Troisième résolution:

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 5, alinéa 1, des statuts de la Société, de la manière qui suit:

" Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à six millions neuf cent soixante-douze mille cinq cent quarante-sept euros (EUR 6.972.547,-), représenté par six millions neuf cent soixante-douze mille cinq cent quarante-sept (6.972.547) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (ensemble les Actions, et individuellement une Action)""

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée Générale.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à quatre mille cent euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2013 LAC/2013/30526. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013117821/96.

(130143550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Cyclone Holdings Luxembourg S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 154.995.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh of June;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

CCL International Inc., a corporation duly incorporated and existing under the laws of the province of Ontario, Canada, registered under the Business Corporations Act (Ontario) under the number 656184, with its registered office at 105, Gordon Baker Road, Suite 500, Toronto, Ontario M2H 3P8, Canada, acting by its Luxembourg branch, Cyclone International Holdings Branch (the "Branch"), having its office at 16, avenue Pasteur L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 154948 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder"),

represented by Mrs Isabelle CHARLIER, lawyer, professionally residing at 69, boulevard de la Petrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg under private seal on 27 June 2013.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, asked the notary public to state that it is the sole shareholder, holding all the issued and existing (i) eleven thousand three hundred sixty-four (11,364) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a nominal value of zero comma eight six two nine seven one seven nine eight seven one eight two six Euro (EUR 0.86297179871826) each and (ii) two hundred and sixteen millions sixty-three thousand eight hundred fifteen (216,063,815) mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS") with a nominal value of zero comma eight six two nine seven one seven nine eight seven one eight two six Euro (EUR 0.86297179871826) each (the Ordinary Shares and the MRPS are referred to collectively as the "Shares"), representing the entire corporate capital of the company Cyclone Holdings Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 154995, having its registered address in L 2310 Luxembourg, 16 Avenue Pasteur, incorporated pursuant to a deed received by the undersigned notary, on 4 August 4, 2010, published in the Official Gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 5 October 2010, number 2084, (hereinafter referred to as the "Company"), which articles of incorporation have been amended for the last time by a notarial deed received by the undersigned notary on 9 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 30 November 2012, number 2906.

The agenda of the extraordinary general meeting of the Sole Shareholder will be the following:

1- Increase of the corporate capital of the Company by the amount of EUR 3,100,141.- so as to increase the corporate capital from its present amount of EUR 186,466,785.88 to the amount of EUR 189,566,926.88 by the increase of the nominal value of (i) the existing 11,364 Ordinary Shares so as to bring it from its current amount of EUR 0.86297179871826 each to EUR 0.87731930968 each and of (ii) the existing 216,063,815 MRPS of as to bring it from its current amount of EUR 0.86297179871826 each to EUR 0.87731930968 each;

2- Issuance of a share premium amounting to EUR 27,901,270.06, which will be allocated as follows:

- EUR 1,467.41 allocate to the Ordinary Share Premium Account;
- EUR 27,899,802.65 allocate to the MRPS Share Premium Account;

3- Further to the corporate capital of the Company, increase of the legal reserve by an amount of EUR 310,014.-;

4- Subscription for (i) the existing 11,364 ordinary shares with a nominal value of 0.87731930968 each, together with an ordinary share premium amounting to 1,467.41, (ii) the existing 216,063,815 mandatory redeemable preferred Shares with a nominal value of 0.87731930968 each, together with a MRPS share premium amounting to EUR 27,899,802.65, and together with (iii) the amount of EUR 310,014 allocated to the legal reserve, in consideration for a contribution in cash amounting to USD 40,780,000 converted into EUR 31,311,425.06 according to the exchange rate fixed by the European Central Bank as of 26 June 2013 being USD 1.3024 for EUR 1;

5- Amendment of article 5 of the Company's articles of association so as to reflect the increase of its share capital;

6- Granting authorization to any one manager of the Company, each acting individually under his sole signature on behalf of the Company to carry out any necessary and ancillary action in relation to the resolutions to be taken on the basis of the present agenda;

7- Any other business.

Such appearing party, represented as stated here above, in its capacity as Sole Shareholder of the Company, asked the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by the amount of three million one hundred thousand one hundred forty-one Euro (EUR 3,100,141.-) so as to increase the corporate capital from its present amount of one hundred eighty-six million four hundred sixty-six thousand seven hundred eighty-five Euro eighty-eight cents (EUR 186,466,785.88) to the amount of one hundred eighty-nine million five hundred sixty-six thousand nine hundred twenty-six Euro eighty-eight cents (EUR 189,566,926.88) by the increase of the nominal value of (i) the existing eleven thousand three hundred sixty-four (11,364) Ordinary Shares so as to bring it from its current amount of zero comma eight six two nine seven one seven nine eight seven one eight two six Euro (EUR 0.86297179871826) each to zero comma eight seven seven three one nine three zero nine six eight Euro (EUR 0.87731930968) each and of (ii) the existing two hundred sixteen million sixty-three thousand eight hundred fifteen (216,063,815) MRPS of as to bring it from its current amount of zero comma eight six two nine seven one seven nine eight seven one eight two six Euro (EUR 0.86297179871826) each to zero comma eight seven seven three one nine three zero nine six eight Euro (EUR 0.87731930968) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to issue a share premium amounting to twenty-seven million nine hundred and one thousand two hundred seventy Euro six cents (EUR 27,901,270.06), which will be allocated as follows:

- one thousand four hundred sixty-seven Euro forty-one cents (EUR 1,467.41) allocate to the Ordinary Share Premium Account;

- twenty-seven million eight hundred ninety-nine thousand eight hundred and two Euro sixty-five cents (EUR 27,899,802.65) allocate to the MRPS Share Premium Account;

Third resolution

Further to the increase of the nominal value of the corporate capital of the Company, the Sole Shareholder resolves to increase the legal reserve by an amount of three hundred and ten thousand fourteen Euro (EUR 310,014.-).

Subscription and Payment

Further Ms Isabelle CHARLIER, prenamed, acting in her capacity as duly appointed attorney of the Sole Shareholder, by virtue of a power of attorney granted under private seal,

declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder for (i) the existing eleven thousand three hundred sixty-four (11,364) Ordinary Shares with a nominal value of zero comma eight seven seven three one nine three zero nine six eight Euro (EUR 0.87731930968) each, together with an ordinary share premium amounting to one thousand four hundred sixty-seven Euro forty-one cents (EUR 1,467.41), (ii) the existing two hundred and sixteen million sixty-three thousand eight hundred fifteen (216,063,815) mandatory redeemable preferred Shares with a nominal value of zero comma eight seven seven three one nine three zero nine six eight Euro (EUR 0.87731930968) together with a MRPS share premium amounting to twenty-seven million eight hundred ninety-nine thousand eight hundred and two Euro sixty-five cents (EUR 27,899,802.65), and together with (iii) the amount of three hundred and ten thousand fourteen Euro (EUR 310,014.-) allocated to the legal reserve in consideration for a contribution in cash amounting to forty million seven hundred eighty thousand United States Dollars (USD 40,780,000) converted into thirty-one million three hundred eleven thousand four hundred and twenty-five Euro six cents (EUR 31,311,425.06) according to the exchange rate fixed by the European Central Bank as of 26 June 2013 being USD 1.3024 for one EUR 1.

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary by way of a bank certificate issued by ING Luxembourg SA, and the undersigned notary formally acknowledged the availability of the aggregate amount of thirty-one million three hundred eleven thousand four hundred and twenty-five Euro six cents (EUR 31,311,425.06) to the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend:

(i) the first sentence of article 5.1 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at one hundred eighty-nine million five hundred sixty-six thousand nine hundred twenty-six Euro eighty-eight cents (EUR 189,566,926.88) represented by (i) eleven thousand three hundred sixty-four (11,364) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a nominal value of zero comma eight seven seven three one nine three zero nine six eight Euro (EUR 0.87731930968) each and (ii) two hundred and sixteen million sixty-three thousand eight hundred fifteen (216,063,815) mandatory redeemable preferred Shares (the "MRPS") with a nominal value of zero comma eight seven seven three one nine three zero nine six eight Euro (EUR 0.87731930968)."

(ii) article 5.2 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

"All the Shares have a nominal value of zero comma eight seven seven three one nine three zero nine six eight Euro (EUR 0.87731930968) each."

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides to grant authorization to any one manager of the Company, each acting individually under his sole signature on behalf of the Company to carry out any necessary and ancillary action in relation to the resolutions taken during the present general meeting.

Estimate of Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand six hundred Euro (EUR 6,600.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept juin.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

CCL International Inc., une société constituée et existante en droit de la province de l'Ontario, Canada, enregistrée sous le numéro 656184 et dont le siège social est situé au 105, Gordon Baker Road, Suite 500, Toronto, Ontario M2H 3P8, Canada, agissant par l'intermédiaire de la succursale luxembourgeoise, Cyclone International Holdings Branch (la «Succursale») ayant son siège social au 16 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154948 (ci-après l'"Associé Unique"),

dûment représentée par Mme Isabelle CHARLIER, avocat, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée au Luxembourg le 27 juin 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite comparante, représentée comme décrite ci-dessus, demande au notaire de constater qu'elle est l'associé unique détenant (i) les onze mille trois cent soixante-quatre (11.364) parts ordinaires (les "Parts Ordinaires") ayant une valeur nominale de zéro virgule huit six deux neuf sept un sept un sept neuf huit sept un huit deux six Euros (EUR 0.86297179871826) chacune et (ii) deux cent seize millions soixante-trois mille huit cent quinze (216.063.815) parts privilégiées obligatoirement rachetables (les "PPORs") d'une valeur nominale de zéro virgule huit six deux neuf sept un sept un sept neuf huit sept un huit deux six Euros (EUR 0.86297179871826) chacune (les Parts Ordinaires et les PPORs sont appelées de façon collective les "Parts"), représentant l'intégralité du capital social de la société Cyclone Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154995, constituée par acte reçu du notaire instrumentant, le 4 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 5 octobre 2010 nr 2084 (ci-après la "Société"), dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié reçu par le notaire soussigné, le 9 octobre 2012 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, daté du 30 novembre 2012, numéro 2906.

L'agenda de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique est comme suit:

1- Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 3.100.141,-, de façon à augmenter le capital social de son montant actuel de EUR 186.466.785,88 à un montant de EUR 189.566.926,88 par l'augmentation de la valeur nominale (i) des 11.634 Parts Ordinaires existantes de façon à la porter de sa valeur actuelle de EUR 0,86297179871826 chacune à la valeur de EUR 0,87731930968 chacune et (ii) des 216.063.815 PPORs existantes de façon à la porter de sa valeur actuelle de EUR 0,86297179871826 chacune à la valeur de EUR 0,87731930968 chacune;

2- Emission d'une prime d'émission d'un montant de EUR 27.901.270,06, qui sera allouée de la façon suivante:

- EUR 1.467,41 alloués au Compte de Prime d'Emission des Parts Ordinaires;
- EUR 27.899.802,65 alloués au Compte de Prime d'Emission des PPORs;

3- Suite de l'augmentation du capital social de la Société, augmentation de la réserve légale d'un montant de EUR 310.014,-;

4- Souscription des (i) 11.364 Parts Sociales Ordinaires existantes ayant une valeur nominale de EUR 0,87731930968 chacune, avec une Prime d'Emission des Parts Ordinaires d'un montant de EUR 1.467,41, (ii) 216.063.815 PPORs existantes ayant une valeur nominale de EUR 0,87731930968 chacune, avec une Prime d'Emission des PPORs d'un montant

de EUR 27.899.802,65 chacune et (iii) un montant de EUR 310.014,- alloué à la réserve légale, en contrepartie d'un apport en espèces d'un montant de USD 40.780.000 correspondant à EUR 31.311.425,06, sur base du taux de change publié par la Banque Centrale Européenne en date du 26 juin 2013 qui est de USD 1,3024 pour EUR 1;

5- Modification de l'article 5 des statuts de la Société de façon à refléter l'augmentation de capital social;

6- Octroi à tout gérant de la Société, du pouvoir d'agir individuellement sous sa seule signature pour le compte de la Société et d'effectuer toute action pouvant s'avérer utile et nécessaire en relation avec les résolutions prises lors de la présente assemblée générale

7- Divers.

La prédite comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes qu'elle prend en sa qualité d'associé unique de la Société:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital de la société d'un montant de trois millions cent mille cent quarante et un Euros (EUR 3.100.141,-) de façon à augmenter le capital social de son montant actuel de cent quatre-vingt-six millions quatre cent soixante-six mille sept cent quatre-vingt-huit Euros quatre-vingt-huit centimes (EUR 186.466.785,88) à cent quatre-vingt-neuf millions cinq cent soixante-six mille neuf cent vingt-six Euros quatre-vingt huit centimes (EUR 189.566.926,88) par l'augmentation de la valeur nominale (i) des onze mille trois cent soixante-quatre (11.364) Parts Ordinaires existantes de façon à la porter de sa valeur actuelle de zéro virgule huit six deux neuf sept un sept un sept un huit deux six Euros (EUR 0,86297179871826) chacune à la valeur de zéro virgule huit sept sept trois un neuf trois zéro neuf six huit (EUR 0,87731930968) chacune et (ii) des deux cent seize millions soixante-trois mille huit cent quinze (216.063.815) PPORs existantes de façon à la porter de sa valeur actuelle de zéro virgule huit six deux neuf sept un sept un sept un huit deux six Euros (EUR 0,86297179871826) chacune à la valeur de zéro virgule huit sept sept trois un neuf trois zéro neuf six huit (EUR 0,87731930968) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'émettre une prime d'émission d'un montant de vingt-sept millions neuf cent et un mille deux cent soixante-dix Euros six centimes (EUR 27.901.270,06) qui sera allouée de la façon suivante:

- mille quatre cent soixante-sept Euros quarante et un centimes (EUR 1.467,41) alloués au Compte de Prime d'Emission des Parts Ordinaires;

- vingt-sept millions huit cent quatre-vingt dix-neuf mille huit cent deux Euros soixante-cinq centimes (EUR 27.899.802,65) alloués au Compte de Prime d'Emission des PPORs.

Troisième résolution

A la suite de l'augmentation du capital social de la Société, l'Associé Unique décide d'augmenter la réserve légale d'un montant de trois cent six mille et quatorze Euros (EUR 310.014,-).

Souscription et Paiement

Comparet maintenant Maître Isabelle CHARLIER, prénommée, agissant en tant que prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment désigné par l'Associé Unique en vertu d'une procuration accordée sous seing privé,

déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique, (i) les onze mille trois cent soixante-quatre (11.364) Parts Sociales Ordinaires existantes ayant une valeur nominale de zéro virgule huit sept sept trois un neuf trois zéro neuf six huit (EUR 0,87731930968) chacune, avec une Prime d'Emission des Parts Ordinaires d'un montant de mille quatre cent soixante-sept Euros quarante et un centimes (EUR 1.467,41), (ii) les deux cent seize millions soixante-trois mille huit cent quinze (216.063.815) PPORs existantes ayant une valeur nominale de zéro virgule huit sept sept trois un neuf trois zéro neuf six huit (EUR 0,87731930968) chacune, avec une Prime d'Emission des PPORs d'un montant de vingt-sept millions huit cent quatre-vingt dix-neuf mille huit cent deux Euros soixante-cinq centimes (EUR 27.899.802,65) chacune et (iii) un montant de trois cent six mille et quatorze Euros (EUR 310.014,-) alloué à la réserve légale, en contrepartie d'un apport en espèces d'un montant de quarante millions sept cent quatre-vingt mille Dollars des Etats-Unis (USD 40.780.000) correspondant à trente et un millions trois cent onze mille quatre cent vingt-cinq Euros six centimes (EUR 31.311.425,06), sur base du taux de change publié par la Banque Centrale Européenne en date du 26 juin 2013 qui est de USD 1,3024 pour EUR 1.

Preuve du paiement en numéraire mentionné ci-dessus a été donnée au notaire instrumentant par un certificat bancaire émis par la banque ING Luxembourg SA, et le notaire instrumentant a reconnu officiellement la disponibilité au profit de la Société d'un montant total de trente et un millions trois cent onze mille quatre cent vingt-cinq Euros six centimes (EUR 31.311.425,06).

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier:

(i) la première phrase de l'article 5.1 des Statuts de la Société, qui sera rédigé comme suit:

" 5.1. Le capital social de la Société est fixé cent quatre-vingt neuf millions cinq cent soixante-six mille neuf cent vingt-six Euros quatre-vingt huit centimes (EUR 189.566.926,88) représenté par (i) onze mille trois cent soixante quatre (11.364) parts ordinaires (les "Parts Ordinaires") d'une valeur nominale de zéro virgule huit sept sept trois un neuf trois zéro neuf six huit (EUR 0,87731930968) chacune et (ii) deux cent seize millions soixante-trois mille huit cent quinze (216.063.815) parts privilégiées obligatoirement rachetables (les "PPORs") d'une valeur nominale de zéro virgule huit sept sept trois un neuf trois zéro neuf six huit (EUR 0,87731930968) chacune.»

(i) L'article 5.2 des Statuts de la Société, qui sera rédigé comme suite:

«Toutes les Parts ont une valeur nominale de zéro virgule huit sept sept trois un neuf trois zéro neuf six huit (EUR 0,87731930968) chacune.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide d'octroyer à tout gérant de la Société, le pouvoir d'agir individuellement sous sa seule signature pour le compte de la Société et d'effectuer toute action pouvant s'avérer utile et nécessaire en relation avec les résolutions prises lors de la présente assemblée générale.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de la présente sont estimés approximativement à six mille six cents Euros (EUR 6.600,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. CHARLIER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2013 LAC/2013/30527. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013117820/248.

(130143561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Center of Competence-Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 78.574.

Extrait du conseil d'administration du 5 juin 2013

Le 5 juin 2013, les membres du conseil d'administration de la société anonyme

CENTER OF COMPETENCE CONSULTANCY S.A.

se sont réunis au siège social.

Ils ont pris la résolution suivante:

Le Conseil d'Administration décide de nommer Madame Gisela Stephan-Ciepielewski, née le 5.3.1943 à Kosten/Wartheim (D), domiciliée à L-1466 Luxembourg, 4 rue Jean Engling, comme administrateur-délégué de la société Center of Competence-Consulting SA, pouvant engager la société par sa seule signature.

Le mandat de Madame Stephan-Ciepielewski commence ce jour et se terminera au plus tard le 31.12.2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 5 juin 2013.

Pour extrait conforme

Madame Gisela Stephan-Ciepielewski / Monsieur Marin Blöcher / Monsieur Daniel Blöcher

Administrateur, présent / Administrateur / Administrateur

- / Représenté par Mme Gisela Stephan-Ciepielewski / Représenté par Mme Gisela Stephan-Ciepielewski

Référence de publication: 2013117827/22.

(130143203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Cavim S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.785.

—
EXTRAIT

1. Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 14 août 2013 que les mandats d'administrateur de Mesdames Sylvie PORTENSEIGNE, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et Nadine GAUPP, avec adresse professionnelle à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Madame Sonja HERMES, avec adresse professionnelle à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix, sont renouvelés pour une période de six ans qui prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

2. Les administrateurs réunis en date du 14 août 2013 ont pris la décision de reconduire Madame Sylvie PORTENSEIGNE, précitée, dans ses fonctions de présidente du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

Luxembourg, le 16 août 2013.

Référence de publication: 2013117823/18.

(130143259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Anthea - Contemporary Art Investment Fund S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 166.758.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil de Gérance en date du 9 août 2013

En date du 9 août 2013, le Conseil de Gérance a décidé:

de transférer le siège social de Anthea - Contemporary Art Investment Fund S.C.A., SICAV-FIS du 5, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg au 13 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 13 août 2013.

Luxembourg, le 9 août 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Anthea - Contemporary Art Investment Fund S.C.A., SICAV-FIS

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013117777/16.

(130143221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

ArcelorMittal Commercial RPS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.250.000,00.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 27.031.

—
Changement au niveau du Conseil d'administration

L'Assemblée générale tenue extraordinairement le 13 août 2013, a pris acte de la démission de Monsieur José Enrique DE LA RUBIERA, administrateur démissionnaire. L'Assemblée générale a décidé de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Thierry LAUX, avec adresse professionnelle au 66 rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette.

Monsieur LAUX est nommé pour une période de un (1) an. Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2014.

Changement au niveau du Délégué à la gestion journalière

Le Conseil d'administration a décidé de nommer Monsieur Amit SENGUPTA avec adresse professionnelle au 66 rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette, délégué à la gestion journalière en remplacement de Monsieur José Enrique DE LA RUBIERA, avec date d'effet au 13 août 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013118204/20.

(130143792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Allianz Finance VII Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 162.663.

Im Jahre zweitausendachtzehn, am neunten August,

vor dem unterzeichnenden Notar Marc LOESCH mit Amtswohnsitz in Bad-Mondorf (Großherzogtum Luxemburg), sind anlässlich einer außerordentlichen Generalversammlung (die Generalversammlung) erschienen,

die Aktionäre der Allianz Finance VII Luxembourg S.A., eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts (société anonyme) mit Gesellschaftssitz in L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F. D. Roosevelt und eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg (Registre de commerce et des sociétés Luxembourg) unter der Nummer B 162.663 (die Gesellschaft), in deren Eigenschaft als Eigentümer von 3.105.000 Aktien der Gesellschaft mit einem Nennwert von je EUR 0,01.

Die Gesellschaft wurde gegründet durch notarielle Urkunde vom 26. Juli 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2370, vom 5. Oktober 2011. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar am 4. Juli 2013, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Lars JUNKERMANN, administrateur de sociétés, wohnhaft in Luxemburg,

der Herr Christoph BECKMANN, Privatangestellter, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg, zum Schriftführer bestellt.

Die Generalversammlung bestimmt zum Stimmzähler Frau Margit KELLER, Privatangestellte, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg (der Vorsitzende, der Schriftführer und der Stimmzähler bilden das Büro der Generalversammlung).

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung um 11:08 Uhr als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Erschienenen folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

I. Aus der Anwesenheitsliste (die Anwesenheitsliste) geht hervor, dass die gesamten 3.105.000 Aktien mit einem Nennwert von je EUR 0,01 bei gegenwärtiger Generalversammlung rechtsgültig vertreten sind; demzufolge ist die Generalversammlung gemäß Artikel 67-1 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften regelmäßig zusammengesetzt und kann gültig über die Punkte 1 bis 4 der Tagesordnung beschließen; diese Anwesenheitsliste wurde von den Aktionären, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von den Mitgliedern des Büros und dem Notar unterzeichnet, und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Ebenso bleiben gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden, die ordnungsgemäß durch das Büro und den Notar ne varietur paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

II. Die Generalversammlung stellt fest, dass die Tagesordnung der Generalversammlung folgende Punkte zum Gegenstand hat:

Tagesordnung

1. Verzicht auf Einberufungsformalitäten;
2. Kenntnisnahme des Berichts des Verwaltungsrats zur Einschränkung oder Aufhebung des Aktionärsvorzugsrechts (droit de souscription préférentiel) nach Artikel 32-3 (5) des geänderten Gesetzes von 1915 über Handelsgesellschaften;
3. Abänderung des gesamten fünften Artikels der Satzung der Gesellschaft aufgrund des vorstehenden Beschlusses mit folgendem Wortlaut:

" **Art. 5. Kapital der Gesellschaft.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 31.050 (einunddreißigtausend und fünfzig), eingeteilt in 3.105.000 (drei Millionen einhundertundfünftausend) Aktien mit einem Nennwert je EUR 0,01 (ein Cent) pro Aktie.

Weiteres genehmigtes Kapital wird auf EUR 30.000 (dreißigtausend) festgesetzt, welches in 3.000.000 (drei Millionen) Aktien mit einem Nennwert je EUR 0,01 (ein Cent) eingeteilt ist.

Der Verwaltungsrat oder der Alleinige Verwaltungsrat ist befugt, das aktuelle Aktienkapital bis zur erlaubten Kapitalsumme, von Zeit zu Zeit, ganz oder teilweise, mit oder ohne Ausgabeagio während einer Zeitspanne bis zum 8. August 2018 zu erhöhen.

Für den Fall einer Kapitalerhöhung im Rahmen des genehmigten Kapitals mit einhergehender Ausgabe neuer Aktien, ist der Verwaltungsrat oder der Alleinige Verwaltungsrat berechtigt, das Vorzugsrecht der Altaktionäre einzuschränken oder aufzuheben.

Jedes Mal, wenn der Verwaltungsrat oder der Alleinige Verwaltungsrat eine Kapitalerhöhung innerhalb des genehmigten Kapitals vornimmt, muss Artikel 5 der Satzung entsprechend abgeändert werden. Der Verwaltungsrat hat die nötigen Schritte vorzunehmen oder eine Person damit zu beauftragen, die nötigen Schritte vorzunehmen im Hinblick auf die Ausführung der Kapitalerhöhung und die Veröffentlichung und Eintragung einer solchen Kapitalerhöhung im Zuge der Satzungsänderung vor einem Notar.

Das Kapital der Gesellschaft kann jederzeit unter Maßgabe von Artikel 10 dieser Satzung durch einen Beschluss des alleinigen Aktionärs oder der Hauptversammlung abgeändert werden."

4. Ermächtigung des Verwaltungsrats nach eigenem Ermessen das Aktionärsvorzugsrecht (droit de souscription préférentiel) bei einer Kapitalerhöhung im Rahmen des genehmigten Kapitals einzuschränken oder aufzuheben.

III. Sodann trifft die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

In Anbetracht der Tatsache, dass die Aktionäre rechtmäßig vertreten sind, beschließt die Generalversammlung auf die Formalitätsregelungen der Einberufung zu verzichten; die Aktionäre betrachten sich als rechtmäßig geladen und bestätigen volle Kenntnis der Tagesordnung zu haben, welche ihnen vorher mitgeteilt wurde.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt des Berichts des Verwaltungsrats zur Einschränkung oder Aufhebung des Aktionärsvorzugsrechts (droit de souscription préférentiel) nach Artikel 32-3 (5) des geänderten Gesetzes von 1915 über Handelsgesellschaften zur Kenntnis.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, den Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 5. Kapital der Gesellschaft.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 31.050 (einunddreißigtausend und fünfzig), eingeteilt in 3.105.000 (drei Millionen einhundertundfünftausend) Aktien mit einem Nennwert je EUR 0,01 (ein Cent) pro Aktie.

Weiteres genehmigtes Kapital wird auf EUR 30.000 (dreißigtausend) festgesetzt, welches in 3.000.000 (drei Millionen) Aktien mit einem Nennwert je EUR 0,01 (ein Cent) eingeteilt ist.

Der Verwaltungsrat oder der Alleinige Verwaltungsrat ist befugt, das aktuelle Aktienkapital bis zur erlaubten Kapitalsumme, von Zeit zu Zeit, ganz oder teilweise, mit oder ohne Ausgabeagio während einer Zeitspanne bis zum 8. August 2018 zu erhöhen.

Für den Fall einer Kapitalerhöhung im Rahmen des genehmigten Kapitals mit einhergehender Ausgabe neuer Aktien, ist der Verwaltungsrat oder der Alleinige Verwaltungsrat berechtigt, das Vorzugsrecht der Altaktionäre einzuschränken oder aufzuheben.

Jedes Mal, wenn der Verwaltungsrat oder der Alleinige Verwaltungsrat eine Kapitalerhöhung innerhalb des genehmigten Kapitals vornimmt, muss Artikel 5 der Satzung entsprechend abgeändert werden. Der Verwaltungsrat hat die nötigen Schritte vorzunehmen oder eine Person damit zu beauftragen, die nötigen Schritte vorzunehmen im Hinblick auf die Ausführung der Kapitalerhöhung und die Veröffentlichung und Eintragung einer solchen Kapitalerhöhung im Zuge der Satzungsänderung vor einem Notar.

Das Kapital der Gesellschaft kann jederzeit unter Maßgabe von Artikel 10 dieser Satzung durch einen Beschluss des alleinigen Aktionärs oder der Hauptversammlung abgeändert werden."

Follows the English translation of the foregoing:

"**Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at EUR 31,050 (thirty-one thousand and fifty euro), represented by 3,105,000 (three million one hundred and five thousand) shares having a par value of EUR 0.01 (one cent) per share.

Further authorised capital is fixed at 30,000.- (thirty thousand euros), divided in 3,000,000.- (twenty-nine million) shares having a par value of EUR 0.01 (one cent) per share.

The Board or, as may be the case, the Sole Director is authorized to increase the share capital until 8 August 2018, one or more times, partially or totally, with or without share premium, up to the entire authorized capital.

In case of a capital increase with issuance of new shares, the Board, or as may be the case, the Sole Director is entitled to restrict or remove the preemptive rights of the current shareholders.

Every time the Board or, as may be the case, the Sole Director carries out a capital increase within the scope of the authorized capital, article 5 of the articles of association has to be amended accordingly. The Board itself or via a mandated person has to take the required steps with regard to the capital increase and the publication and registration of such capital increase by way of an amendment of the articles of association before a notary.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 10 below."

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, den Verwaltungsrat zu ermächtigen, nach eigenem Ermessen das Aktionärsvorzugsrecht (droit de souscription préférentiel) bei einer Kapitalerhöhung im Rahmen des genehmigten Kapitals einzuschränken oder aufzuheben und dies solange, wie Kapitalerhöhungen im Rahmen des genehmigten Kapitals möglich sind, bzw. bis zum 8. August 2018.

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstigen Verbindlichkeiten, welcher Art auch immer, die der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Versammlung entstehen, werden unter Vorbehalt sämtlicher Rechte mit EUR 1.500,00 (eintausendfünfhundert Euro) bewertet und fallen zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, stellt hiermit fest, dass die Satzung der Gesellschaft auf Verlangen der Erschienenen in deutscher Sprache abgefasst wurde, gefolgt von einer englischen Version; im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die deutsche Fassung maßgeblich.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, haben dieselben zusammen mit dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: L. Junkermann, C. Beckmann, M. Keller, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 13 août 2013. REM/2013/1471. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013118200/128.

(130143839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Open Zebra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 151.542.

Par la présente, nous vous prions de prendre acte de notre démission du mandat d'administrateur de votre société à dater de ce jour.

Affligem, le 15 juillet 2013.

Bruno De Wolf.

Référence de publication: 2013118187/10.

(130143294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Oryx Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 18, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 104.687.

Par la présente, nous vous prions de prendre acte de notre démission du mandat d'administrateur de votre société à dater de ce jour.

Affligem, le 15 juillet 2013.

Bruno De Wolf.

Référence de publication: 2013118188/10.

(130143293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Colt Lux Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.025.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 116.041.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de Colt Lux Finance S.à r.l. (la "Société"), que Madame Rita Thies a démissionné de ses fonctions de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2013.

Pour la société Colt Lux Holding S.à r.l.

Victoria Bénis

Référence de publication: 2013118180/14.

(130143402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

BBVA Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 155.747.

Extraits des Résolutions prises lors du conseil d'administration du 08 Juillet 2013

Il résulte que Monsieur Ricardo Gutierrez Jones a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec date effective le 24 Juillet 2013.

Madame Esther Perez Villalon (76, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Luxembourg) a été élue en qualité d'administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Ricardo Gutierrez Jones, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour BBVA Global Funds

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Yann Foll / Luc Bieber

Référence de publication: 2013118179/18.

(130143200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Amilton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 179.543.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the seventh of August.

Before us MaTtre Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. MR. Alain CHITRIT, born on 25 August 1968 in Versailles (F), residing at 28, cours de la Garonne 77700 Serris, France,

2. MRS. BÉNÉDICTE LEVEL, born on 12 February 1959.in Riviere (F), residing at 28, cours de la Garonne 77700 Serris, France,

Both here represented by Mr. Raymond THILL, maître en droit, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy delivered in Paris on 19 July 2013.

Such appearing parties, represented as there above mentioned, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

Title I. - Object, Duration, Denomination, Registered Office

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in companies interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect member of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The company may also, and incidentally, buy, sell, rent and manage any real estate in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad for its own and single interest.

2.7. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "AMILTON S. a r.l.".

Art. 5. The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Title II. - Capital, Shares

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one thousand two hundred and fifty (1.250) shares of ten euro (10.- EUR) each.

A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single member or by decision of the members' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. In case of a single member, the Company's shares held by the single member are freely transferable.

The shares are freely transferable among members. The shares are transferable to non-members only with the prior approval of members representing at least three-quarters of the capital.

In the case of plurality of members, the shares held by each member may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single member or of one of the members.

Title III. - Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners in accordance with the provisions set out hereafter.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of members holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of members fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall validly be bound in all circumstances or by the sole signature of the sole manager or by the joint signature of two managers.

The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The sole manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single member assumes all powers conferred to the general member meeting.

In case of a plurality of members, each member may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the members owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Title IV. - Accounting Year, Allocation of Profit

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2013.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare an interim statement of accounts which is the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by

carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Title V. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. Upon dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

Title VI. - General Provisions

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The shares with a nominal value of ten euro (10.- EUR) have been subscribed as follows:

MR. Alain CHITRIT, prenamed	625 shares
MRS. Bénédicte LEVEL, prenamed	625 shares
TOTAL:	1.250 shares

All the shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12.500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (1.400.- EUR).

Resolutions of the members

1) The company will be administered by one (1) sole manager nominated for an unlimited duration:

Mr Alain CHITRIT, company manager, born on 25 August 1968 in Versailles (F), residing 28 cours de la Garonne 77700 Serris, France;

2) The address of the corporation is in L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the persons appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sept août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Alain CHITRIT, né le 25 août 1968 à Versailles (F), résidant à 28, cours de la Garonne 77700 Serris, France, et

2. Madame Bénédicte LEVEL, née le 12 février 1959 à Riviere (F), résidant à 28, cours de la Garonne 77700 Serris, France,

Tous les deux ici représentés par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée en date du 19 juillet 2013.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet, durée, dénomination, siège social

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, dans des entreprises, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de

souscription, achat, échange, l'aliénation par voie de vente, d'apport ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et ce pour son propre compte.

2.7. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "AMILTON S. à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de dix euros (10.- EUR) chacune.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, soit par télégramme, télex ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyés par lettre ou téléfax.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. La cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément préalable donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Titre III. - Administration

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés dans les conditions décrites ci-après.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée soit par la seule signature du gérant unique, soit par la seule signature conjointe de deux gérants.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Titre IV. - Année sociale, Répartition des bénéficiaires

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Titre V. - Dissolution, liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Titre VI. - Disposition générales

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) ont été souscrites comme suit:

M. Alain CHITRIT, pré-nommé	625 parts
MME Bénédicte LEVEL, pré-nommée	625 parts
TOTAL:	1.250 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents euros (1.400,- EUR).

Décisions des associés

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale et à la l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

1) La société est administrée par un (1) gérant unique nommé pour une durée indéterminée:

Monsieur Alain CHITRIT, gérant de sociétés, né le 28 août 1968 à Versailles (F), demeurant au 28 cours de la Garonne F-77700 Serris, France

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 août 2013. LAC/2013/37494. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2013.

Référence de publication: 2013118224/360.

(130143604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Albertas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.956.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013118223/9.

(130143913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

be2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013118620/9.

(130144713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Société d'Investissement, de Participation et de Financement, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 486, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 19.326.

Le bilan au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013118992/9.

(130144587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Sagical S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 122.558.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013119003/9.

(130144254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Sagical S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 122.558.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013119004/9.

(130144290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Saint-James Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 95.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013119006/9.

(130144645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Salon La Coiffe III S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5531 Remich, 26, route de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 40.079.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013119589/9.

(130145207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

S.P.F. NORDLICHT Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 145.079.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013119570/9.

(130145343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

S.P.F. Vervalo S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 145.195.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013119571/9.

(130145237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

S.P.F. Wahrheit S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 145.196.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013119574/9.

(130145193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Notos Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 140.462.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société NOTOS INVESTMENTS S.A., société anonyme: Monsieur Sébastien BOMBENGER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Yves BIEWER.

Luxembourg, le 20.08.2013.

Pour: NOTOS INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013119503/18.

(130144800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.
